



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question au Gouvernement n° 4641

Texte de la question

REVALORISATION DES CARRIÈRES D'ENSEIGNANTS

M. le président. La parole est à Mme Jacqueline Maquet, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Jacqueline Maquet. Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les enseignants sont les piliers de notre République. Ils passent leurs journées à donner aux enfants et aux jeunes les outils qui leur permettront de construire leur avenir.

Si les élèves ont besoin d'accompagnement, les professeurs ont besoin d'appui dans leur mission de transmission. Pour enseigner à une classe, il faut avoir suivi une formation complète, il faut pouvoir compter sur des auxiliaires de vie scolaire quand il y en a besoin, il faut que les professeurs ne soient pas seuls face à un trop grand nombre d'élèves, surtout dans les quartiers difficiles.

Voilà pourquoi nous avons fait de l'éducation nationale, depuis 2012, le premier budget de la nation. Voilà pourquoi nous avons créé, depuis 2012, 60 000 postes d'enseignants là où la droite compte supprimer 500 000 fonctionnaires, ce qui touchera de plein fouet l'éducation nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*) Voilà pourquoi nous avons rétabli, depuis 2013, la formation initiale des professeurs qui avait été supprimée par la droite et le gouvernement Fillon. (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

Alors que notre société perd parfois ses repères, nous avons besoin, plus que jamais, d'enseignants qui soient fiers de leur métier, qui aient les moyens de transmettre leurs connaissances, qui aient les moyens de vivre dignement. Les maîtres, les maîtresses et les professeurs sont le terreau de notre République, et non son caveau, comme certains le laissent entendre.

Les professeurs de l'enseignement supérieur sont indispensables pour préparer l'avenir des étudiants, pour les amener vers un métier (« *Bravo !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain), pour mener à bien des recherches indispensables au rayonnement de notre pays, la France. Pour ces professeurs du supérieur, pour tous ceux qui consacrent leur vie professionnelle à l'université, nous avons mis en place une revalorisation des carrières ; nous avons fait en sorte que les avancements et les affectations soient clairs.

Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser les résultats de l'action de votre ministère depuis 2012, ainsi que les perspectives qu'ils ouvrent ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame la députée, merci pour votre question qui nous ramène aux vrais sujets de l'éducation nationale, notamment à la considération que l'on doit porter à ces enseignants qui, au quotidien, transmettent des connaissances et font progresser les élèves que nous voulons tous voir réussir, car c'est bien la mission de l'école.

J'en reviens à ce que nous avons fait pour les enseignants, car beaucoup de choses ont été faites durant ce quinquennat.

M. Michel Herbillon. Ce quinquennat a été un échec ! Vous êtes bien obligée de le reconnaître !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Nous avons d'abord rétabli la formation initiale des enseignants, qui avait été étrangement supprimée pendant le quinquennat précédent.

M. Michel Herbillon. Rendez-nous Hamon !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Nous avons ensuite revalorisé les salaires des enseignants du premier degré qui ont pu bénéficier, à la rentrée 2016, d'indemnités du même niveau que leurs collègues du second degré, soit 1 200 euros annuels en plus de leur salaire.

Notre action se poursuit avec la mise en œuvre du protocole PPCR – parcours professionnels, carrières et rémunérations – qui va concerner l'ensemble du million d'agents de l'éducation nationale, pour un montant de 1 milliard d'euros. Cela représente une revalorisation salariale inédite depuis trente ans !

M. Michel Herbillon. Et pour la ministre, quel parcours professionnel, quelle carrière et quelle rémunération ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Ce milliard d'euros permettra une meilleure reconnaissance de chacun, à chaque indice et à chaque échelon. À terme, la rémunération de l'année de stage – la première année dans le métier – sera augmentée de 1 400 euros. Sur une carrière entière, un professeur certifié gagnera en moyenne 24 000 euros supplémentaires.

M. Yves Nicolin. Clientélisme !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Cette revalorisation des carrières s'est accompagnée d'une meilleure reconnaissance de l'engagement des enseignants, permettant par exemple à ceux qui exercent en zone d'éducation prioritaire ou assument la fonction de directeur d'école d'être encore mieux reconnus et encore mieux rémunérés. Je crois que c'était justice.

M. Dominique Dord. Il faut faire encore plus !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Au-delà de la revalorisation et de la reconnaissance, les créations de postes changent le quotidien des enseignants, car on enseigne mieux lorsque les effectifs des classes sont moindres.

Je veux également saluer la création d'un nouveau corps dans l'éducation nationale : le corps de psychologues de l'éducation nationale, qui sera doté de 300 postes ouverts cette année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. Dominique Dord. Il était temps !

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. C'est une très belle nouveauté, attendue depuis des années. (*Mêmes mouvements.*)

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4641

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 février 2017](#)